

Sia Conseil SAS
42 rue Vignon 75009 Paris
Société par Actions Simplifiée au capital de 200.000 €
RCS Paris B 423 507 730



Introduction au reporting COREP

« Un chantier à part au sein du projet Bâle II »

Réalisé par Matthias LAVALEE – Consultant



Pour obtenir la présentation complète, écrire à : insight@sia-conseil.com

Avril 2006

Cultivez
votre esprit
d'indépendance

- Principes et grandes étapes du projet COREP

- Rappels :

- Genèse du projet
- Principes et périmètre
- Grandes étapes

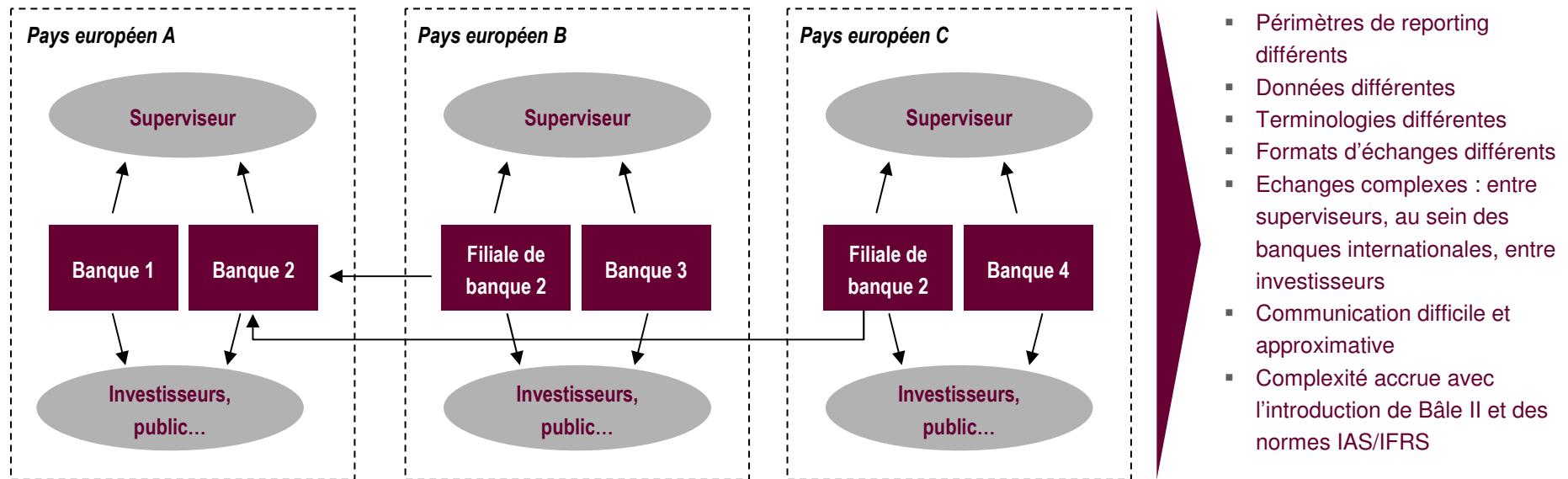
- Illustrations :

- Utilisation prévisionnelle des données communes
- La norme « XBRL »

- Principaux enjeux pour les établissements

Rappel : Genèse du projet COREP

Complexité actuelle du reporting réglementaire (solvabilité, comptabilité...) :



- Le Comité Européen des Superviseurs Bancaires (CEBS) souhaite harmoniser le reporting de Solvabilité entre les 25 pays de l'UE dans le cadre de l'application de la CRD (Directive européenne transposant le texte de Bâle II).
- Début 2004, le CEBS mandate un groupe d'expert pour mettre en place un format commun de reporting, harmonisé au niveau européen, qui devra être utilisé par l'ensemble des établissements de crédit et d'investissement.
- Ce projet est baptisé COREP (COmmon REPporting).

Remarque : Un projet analogue, FINREP, vise à harmoniser le reporting comptable dans le cadre de la mise en place des normes IAS/IFRS

Rappel : Principes et périmètre de COREP (1/2)

Fonctionnel

- Définition d'états de reporting du ratio Mc Donough (calcul du nouveau ratio de Solvabilité défini par Bâle II et la CRD). Les états de reporting font référence :
 - Au risque de crédit : 7 états
 - Au risque de marché : 6 états
 - Au risque opérationnel : 3 états
 - A la consolidation globale des risques et à une homogénéisation comptable (« filtres IAS ») : 2 états
- Principes clefs du projet COREP :
 - **Flexibilité** : Définition d'un socle commun de reporting ; les superviseurs choisiront le niveau de granularité qu'ils exigeront auprès des établissements, en fonction de leurs besoins nationaux.
 - **Cohérence** : Utilisation de terminologies et agrégats communs avec la CRD et les IAS (liens forts avec le projet FINREP).
 - **Standardisation** : Convergence des états de reporting pour les méthodes IRBF et IRBA.

Technique

- Traduction des états fonctionnels dans un langage informatique de reporting universel :
 - **Structuration des données** : La conception des états de reporting s'accompagne de la création d'un modèle de données (états « multidimensionnels »), pouvant être utilisé par les 25 pays.
 - **Simplification des échanges** : utilisation systématique du langage XBRL pour diffuser les états (format portable adapté aux données financières). On parle de « taxonomies ».
 - **Dispositif de consolidation** : Les superviseurs de certains pays, dont la France, ont lancé le projet informatique « COFINREP » qui met en place un unique dispositif de collecte des données COREP et FINREP (également destiné à être transcrit en XBRL).
- Le CEBS fournira gratuitement les sources informatiques du XBRL.
- La majorité des états membres, dont la France, a déjà indiqué que l'utilisation de ce langage serait obligatoire.

COREP constitue une avancée majeure dans le reporting réglementaire et impacte directement l'ensemble des établissements de crédit et d'investissement

Rappel : Principes et périmètre de COREP (2/2)

COREP vs Pilier II

- COREP inclut une unique ligne concernant le Pilier II (Suppléments de Fonds propres au titre du Pilier II).
- COREP n'inclut aucun éléments précisant le détail :
 - Des risques supplémentaires prévus au titre du pilier II : Risque de taux, risque de liquidité, risque de concentration, risque de réputation...
 - Des contrôles des autorités de tutelle, prévus au titre du pilier II : SREP (Supervisory Review and Evaluation Process), ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process)...
- Le CEBS a publié par ailleurs ses « guidelines on the Application of the Supervisory Review Process under Pillar 2 » en janvier 2006. Ces recommandations ne sont pas corrélées avec reporting COREP

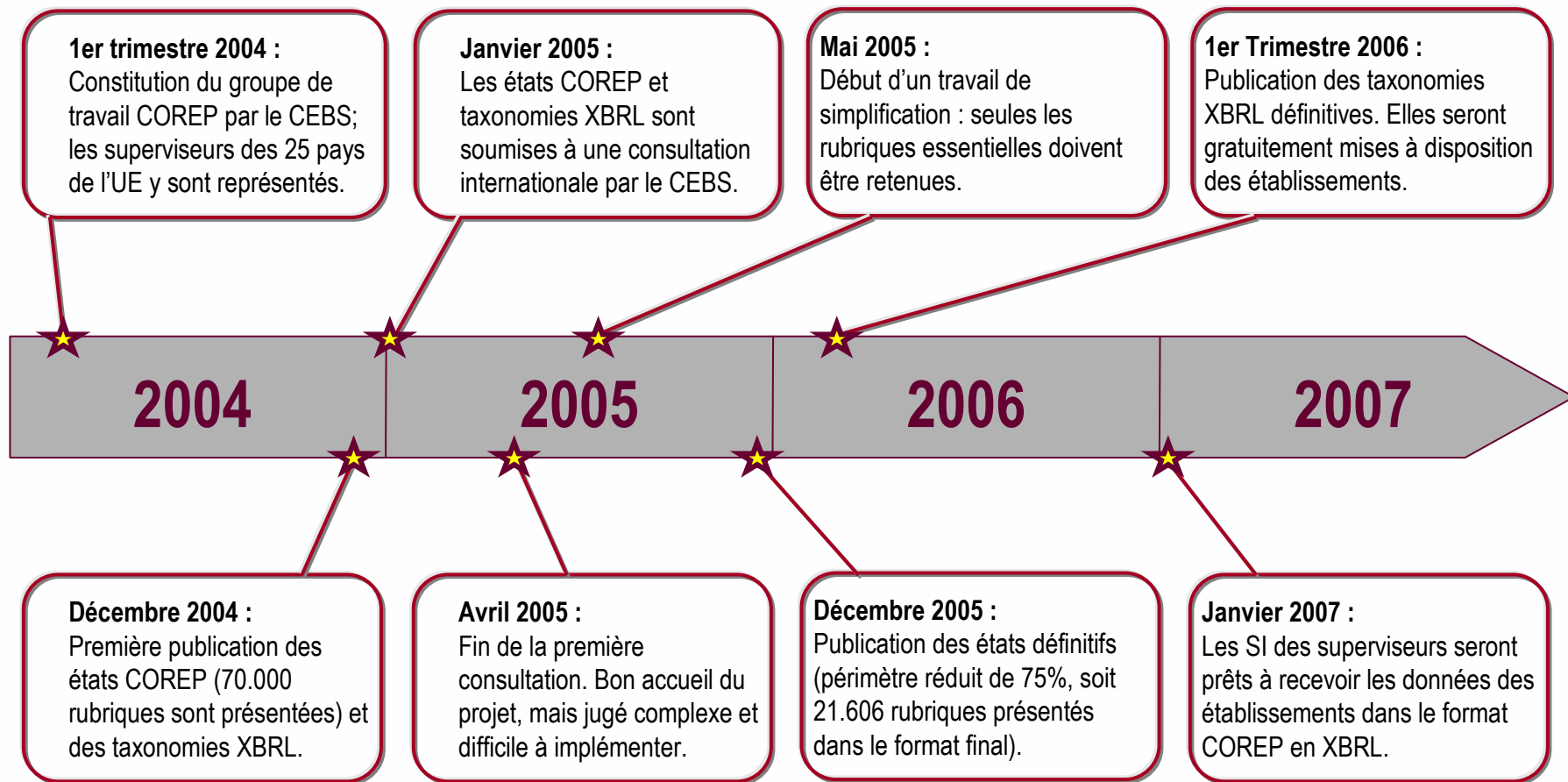
COREP utilise le résultat final des opérations du Pilier II, mais ne prend pas en charge son reporting

COREP vs Pilier III

- Les 13 tableaux prévus par le régulateur au titre de la communication financière comportent :
 - Un volet qualitatif : COREP ne prend pas en charge ces éléments (éléments contractuels, analyses, définition des expositions, description des approches adoptées pour les provisions, politiques de réduction du risque...)
 - Un volet quantitatif, comprenant des éléments non pris en charge par COREP :
 - Des segmentations géographiques,
 - Des données sur le risque de taux dans le portefeuille bancaire...
- La majeure partie des éléments du Pilier III feront l'objet d'une communication publique, tandis que COREP adopte un niveau de granularité fin soulevant des questions de confidentialité (ex. valeur de PD par acteur / classe d'exposition / portefeuille...)

COREP ne couvre actuellement pas l'ensemble du Pilier III

Rappel : Les évolutions du projet COREP



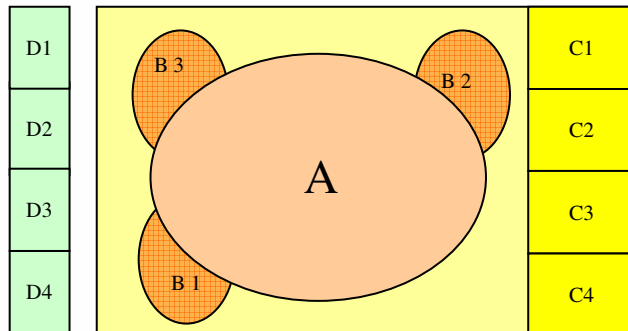
Pour les établissements, la date d'entrée en vigueur de COREP diffère selon les pays :

«XBRL sera le seul format de reporting possible pour Bâle II dès juin 2007.»

(Danièle Nouy, Secrétaire Générale de la Commission Bancaire, le 17 janvier 2006)

Illustration : Utilisation prévisionnelle des données communes

- L'objectif initial du projet : un socle commun à tous, autour d'informations facultatives



Source : Commission Bancaire

- **A : Niveau « principal »** : données jugées nécessaires par tous les superviseurs.
- **B : Niveau « détaillé »** : données spécifiques à un pays mais intégrées dans le « dictionnaire » de données commun.
- **C : Niveau « spécifique »** : données propres à un pays ou à un secteur (ex. crédit bail, affacturage...)
- **D : Niveau « supplémentaire »** : données supplémentaires exigées par un superviseur donné qui n'entrent pas dans le champ du « dictionnaire » de données commun.

- Un an plus tard : l'utilisation prévisionnelle de COREP montre une harmonisation relative

	Inclus dans les états COREP	Inclus dans le modèle de données XBRL	Respectent le format XBRL	Nombre de rubriques (1)	% prévisionnel d'utilisation (2)	
A	✓	✓	✓	1 227	83 %	Périmètre du reporting harmonisé COREP
B	✓	✓	✓	21 606	63 %	
C		✓	✓	+ 70 000	?	Futurs indicateurs du succès et/ou de la complexité effective de l'intégration du format COREP
D			✓	?	?	

(1) L'appellation « rubrique » correspond à une cellule de reporting à remplir, c'est-à-dire une information ventilée par « mesure » et par « dimension ».

(2) Source : CEBS

Illustration : La norme « XBRL »

- Le langage XBRL (eXtensible Business Reporting Language) s'appuie sur le standard « XML ». Il est novateur et dédié au traitement d'informations financières.
- Il permet de véhiculer des données, indépendamment du format de document que l'on souhaite publier.
- Standard déjà adopté par de nombreux établissements, par exemple :
 - **Banques centrales** : Etats-Unis, Espagne, Belgique...
 - **Bourses** : Canada, Milan, Tokyo, Allemagne, Budapest...
 - **Administrations fiscales** : Pays-Bas, Espagne, Belgique...
 - **Entreprises (publication de comptes)** : Microsoft, Reuters, Business Objects...
- Utiliser le XBRL correspond à une volonté de produire, publier, analyser l'information financière de manière automatisée et évolutive, via tout type de système d'information et en particulier Internet ; ce qui permet de :
 - Réduire les coûts de publication,
 - Faciliter le benchmarking sectoriel,
 - Échanger des informations dans un format commun.

**Exemple : définition XBRL
des dérivées de crédit.**

```
- <labelLink xlink:type="extended" xlink:role="http://www.xbrl.org/2003/role/link">  
  <loc xlink:type="locator" xlink:href="d-cr-2005-09-30.xsd#d-cr_CreditDerivatives"  
    xlink:label="dim-crmt_CrmTypeCreditDerivatives" />  
  <label xlink:type="resource" xlink:label="dim-crmt_CrmTypeCreditDerivatives_lbl"  
    xlink:role="http://www.xbrl.org/2003/role/label" xml:lang="en">Credit Derivatives</label>  
  <labelArc xlink:type="arc" xlink:arcrole="http://www.xbrl.org/2003/arcrole/concept-label"  
    xlink:from="dim-crmt_CrmTypeCreditDerivatives" xlink:to="dim-  
    crmt_CrmTypeCreditDerivatives_lbl" />
```

Plus d'information sur la norme XBRL : www.xbrl.org

- Principes et évolutions du projet COREP

- Principaux enjeux pour les établissements

- Un double chantier : organisationnel et SI
- Des enjeux variables selon le profil des établissements
- Un dispositif à part entière, en aval des autres dispositifs Bâle II
- Les principaux points d'attention
- Quels bénéfices pour les établissements ?

 *Pour obtenir la présentation complète, écrire à : insight@sia-conseil.com*